

International

>> Prophylaxie

>> L'AUTEUR

**Michel JEANNEY**

*Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire*

## FCO : assurances de Bruxelles sur le financement des campagnes de vaccination

Alors que l'épizootie de fièvre catarrhale se poursuit dans plusieurs Etats membres d'Europe occidentale, les Pays-Bas ont demandé à la Commission européenne, lors du Conseil agricole de l'Union européenne du 18 février à Bruxelles, de procéder à la mobilisation de ressources suffisantes pour le financement des campagnes de vaccination.

Prête à satisfaire cette revendication, la Commission, en revanche, n'envisage pas à ce stade de prendre des mesures exceptionnelles de soutien du marché, comme l'a demandé la Belgique, soutenue par la France.

Retenue comme seule alternative possible dans la lutte contre la fièvre catarrhale, la vaccination ne sera pas effective avant plusieurs mois dans la plupart des Etats membres frappés (Benelux, Allemagne, France, Danemark, Royaume-Uni, y compris récemment l'Irlande du Nord, ainsi que la Suisse).

### Prise en charge de 100 % du coût des vaccins

Il est prévu que la Commission prenne en charge 100 % du coût des vaccins et 50 % des frais de vaccination et d'administration, dans la limite d'un plafond d'un euro par bovin et de 0,15 € par mouton. Sans révéler de montants, la Commission s'est dite prête à débloquer davantage de fonds si les coûts réels s'avèrent plus élevés comme l'ont demandé les Pays-Bas, soutenus par 13 Etats membres (Belgique, République tchèque, Danemark, France, Allemagne, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pologne, Slovaquie, Espagne et Suède).

Pour les Néerlandais, il est nécessaire que Bruxelles assure un financement intégral du coût du vaccin et prenne en charge la moitié des frais de vaccination réellement engagés par chaque Etat membre pour avoir la garantie d'une campagne de vaccination réussie.



Gérard Bosquet-SNGTV

La vaccination ne sera pas effective avant plusieurs mois dans la plupart des Etats membres frappés.

# Le plan de vaccination en France

Hors cas des broutards exportés vers l'Italie qui bénéficient de mesures particulières depuis la demande italienne de ne recevoir que des animaux vaccinés (lire DV n° 977, dernière page), le plan de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) tel qu'il a été présenté le 14 février dernier par le ministre de l'Agriculture est toujours valable.

## Sérotype 8

Ce plan permettra de vacciner l'ensemble du cheptel français bovin, ovin et caprin d'ici la fin de l'année 2008 contre le sérotype 8.

La vaccination commencera en avril et en priorité dans les 16 départements touchés par la FCO depuis 2006. Pour le reste du territoire, la vaccination commencera en mai et les priorités seront les petits ruminants d'une part, les bovins en âge de reproduction d'autre part.

Outre le cas des animaux exportés vers l'Italie, sera aussi pris en compte dans le plan de vaccination celui des animaux en transhumance.

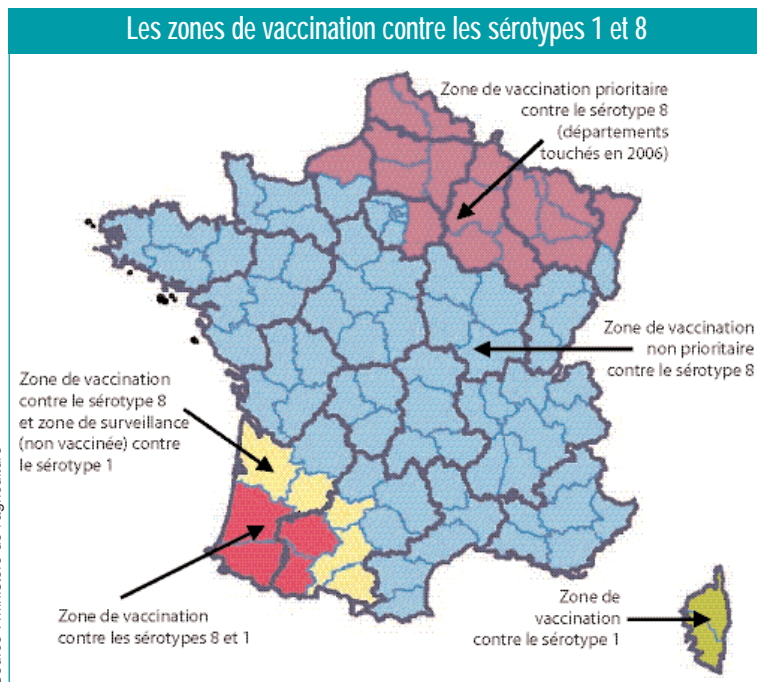
Entre avril et août, plus de 40 millions de doses seront disponibles qui permettront de vacciner 15 millions de bovins et plus de 10 millions de petits ruminants.

## Sérotype 1

Pour le sérotype 1, l'appel d'offres a permis d'obtenir le nombre de doses nécessaire à la vaccination des bovins et petits ruminants des six départements concernés par ce sérotype (2A, 2B, 32, 40, 64 et 65), précise le ministère de l'Agriculture. La vaccination devrait débuter en mars.

## Financement

L'Etat apportera un soutien de 10 millions d'euros pour l'achat des vaccins, le reste du financement étant apporté par la Commission européenne. Pour l'acte de vaccination, la Commission prendra en charge 50 % de la campagne. L'Etat assurera le paiement direct des aides européennes aux vétérinaires. **M.J.**



**Conditions de réalisation des prophylaxies**

	Qui paie	Quel tarif	Qui vaccine
Police sanitaire	État	Arrêté	VS + ENV + DDSV
Prophylaxie obligatoire	Éleveur + Etat	Bipartite	VS + ENV + DDSV
Prophylaxie facultative	Éleveur	Liberal	Vétos

